

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 2 AVRIL 2024

DELIBERATION 2024_060

Objet : Demande de financement pour la mise en œuvre du plan d'actions 2022-2024 issu de la feuille de route numérique

Séance du mardi deux avril deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente

Présents (62) :

Antony GAUTIER - Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Gilles DEVIENNE - Pierre GRANDGENEVRE - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Laurent DENIS (Suppléant) - Didier PELISSIER (Suppléant) - Marc DEHEELE - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Nathalie SAELENS (Suppléante) - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Caroline LANDTSHEERE - Valentin BELLEVAL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Didier TIBERGHIEU - Catherine DEPELCHIN - Jean-Luc CAPPAERT - Jean-Michel PLAETEVOET - Yves DELFOLIE - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Pascal CODRON - Franck MEURILLON - Fabrice DELANNOY - Thierry DEHONDT - Jean-Luc DEBERT - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Michel BODDAERT (Suppléant) - Eddie DEFEVERE - Jean-Pierre BATAILLE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Mark MAZIERES - Elizabeth GRESSIER - Virginie DELESTRE - Eddie BOULIER - Eric SMAL - Laurence BARROIS - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

Procurations (16) :

Francis AMPEN à Luc EVERAERE - Gaëlle LEFEVRE à Gilles DEVIENNE - Sophie SPATOLA à Brigitte GALLI - Christophe LEGROIS à Antony GAUTIER - Marjorie VANDENBERGHE à Arnaud DEVILLEZ - Maxime DEPLANCKE à César STORET - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Audrey SCHERRIER - Sophie ANDRE à Florence BRISBART - Pascal DECOOPMAN à Didier TIBERGHIEU - Samuel BEVER à Jean-Luc CAPPAERT - Elizabeth BOULET à Dominique JOLY - Roger LEMAIRE à Marie SANDRA - Carole DELAIRE à Laurence BARROIS - Dorothee DEBRUYNE à Joël DEVOS - Pierre-Louis RUYANT à Valentin BELLEVAL - Cindy SCHRAEN à Serge OLIVIER

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 78

Secrétaire de séance : Céline SAUZEAU

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président



Valentin BELLEVAL



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 2 AVRIL 2024

DELIBERATION 2024_060

Objet : Demande de financement pour la mise en œuvre du plan d'actions 2022-2024 issu de la feuille de route numérique

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la Région Hauts-de-France engage les intercommunalités à penser leur stratégie numérique à l'échelle des territoires intercommunaux et sous le prisme de la mutualisation en préalable à toute demande de financement.

Considérant la délibération 2023/076 en date du 4 juillet 2023 qui dote Cœur de Flandre agglo d'une feuille de route numérique 2022-2027 ;

La feuille de route numérique de Cœur de Flandre agglo a pour but de répondre aux enjeux suivants :

- placer les usagers au cœur même de la conception des services numériques,
- instaurer une relation numérique entre l'utilisateur et la collectivité,
- réduire la fracture numérique,
- faire de Cœur de Flandre Agglo, la cheffe de file dans la mise en œuvre d'un écosystème digital intercommunal,
- répondre aux standards réglementaires (RGPD, responsabilité environnementale, open data ...).

Le plan 2022-2024 qui en découle prévoit les actions suivantes :

- recrutement d'un chargé de mission numérique,
- recrutement d'un informaticien mutualisé,
- acquisition et mise en place d'un serveur mutualisé,
- création d'un nouveau site internet intercommunal et d'une usine à sites.

Le coût total du plan d'actions a été évalué à 591 568,19 € hors taxes :

Action	Autofinancement	FEDER (60%)	Total
Chargé de mission numérique	40 000 €	60 000 €	100 000 €
Informaticien mutualisé	16 000 €	24 000 €	40 000 €
Coûts indirects de personnel pour les deux postes (forfait FEDER de 15 %)	8 400 €	12 600 €	21 000 €
Serveur mutualisé	159 187,28 €	238 780,91 €	397 968,19 €
Site internet et usine à sites	13 040 €	19 560 €	32 600 €
Total	236 627,28 €	354 940,91 €	591 568,19 €

Il vous est proposé :

- de solliciter un financement de l'Union Européenne au titre du FEDER 2021-2027 à hauteur de 354 940,91 € (représentant 60% des dépenses HT) pour la mise en œuvre du plan d'actions numérique 2022-2024,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents y afférents

Vote :

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

La Secrétaire de séance

Céline SAUZEAU



Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 2 avril 2024,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Valentin BELLEVAL

